

PROPRETÉ, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN COURANT DE VOIRIE

Entre mairie et métropole : qui fait quoi ?

Autant de sujets de votre quotidien, autant de compétences de Toulouse Métropole, qui complètent celles de votre commune. Dans la majorité des cas, la mairie de votre commune demeure votre interlocuteur privilégié pour relayer vos demandes auprès de la Métropole.

Pour tout point relatif à



➤ PROPRETÉ URBAINE DE L'ESPACE PUBLIC

- Balayage manuel et mécanisé
- Collecte des corbeilles
- Signalement de dépôts sauvages



➤ AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

➤ CIRCULATION

Requêtes sécurité, circulation, stationnement, ralentisseurs, etc.



➤ EMPLACEMENT LIVRAISON ou PMR

Demande de création d'emplacement de livraison ou d'emplacement PMR



➤ MIROIR ROUTIER

Réglementée, la pose d'un miroir routier n'est autorisée que face au débouché d'une voie publique équipée d'un panneau Stop. Vous pouvez toutefois installer un miroir sur domaine privé et en assurer l'entretien.



➤ DÉTAGAGE / DÉSAFFICHAGE

En cas de tag ou d'affichage sauvage sur vos clôtures, portes/ portails ou façades en limite du domaine public, bénéficiez d'une intervention de nettoyage. Une décharge écrite autorisant les services de la Métropole à intervenir sur tous supports vous sera demandée à l'exception de Toulouse où cette décharge sera demandée que si les services la jugent nécessaire.



➤ INFOS TRAVAUX DE VOIRIE (chantiers en cours)

Mise en œuvre et suivi des chantiers de voirie (routes, trottoirs, signalisation – panneaux et marquage au sol)

+ d'infos chantiers :

metropole.toulouse.fr rubrique Mon quotidien/Déplacement et stationnement/Travaux-infos circulation



➤ ACCÈS SUR LE DOMAINE PUBLIC

➤ PASSAGE BATEAU

Les demandes de modification ou de création d'accès sur le domaine public doivent être accompagnées du formulaire disponible sur le site de Toulouse Métropole ou à l'accueil de votre mairie : metropole.toulouse.fr rubrique Mes démarches/Déplacements - Stationnement/Demander des travaux sur voirie

Adressez-vous à

Votre mairie

qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse Métropole

! (Attention : le délai d'intervention des équipes de la Métropole varie en fonction d'enquêtes à réaliser et du nombre de demandes à traiter)

Toulouse Métropole

via le mail du territoire*
auquel est rattaché votre commune

Toulouse Métropole

en consultant le panneau de chantier présent sur le site des travaux ou la lettre d'information envoyée aux riverains
Concessionnaires de réseaux
(Enedis, Engie, Orange, etc.)

Toulouse Métropole

via le mail du territoire*
auquel est rattaché votre commune



Pour tout point relatif à

- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- ESPACES VERTS
- ANIMAUX MORTS OU ERRANTS

➤ SINISTRE SUR DOMAINE PUBLIC

Sinistres matériels ou corporels causés sur le domaine public (trou ou déformation sur chaussée et trottoirs, etc.)

➤ GESTION DES DÉCHETS

- Bac de collecte : demander une mise à disposition, un changement de volume, une réparation
- Borne de collecte : signaler un débordement
- Collecte d'encombrants : prendre rendez-vous
- Collecte des déchets végétaux en porte à porte : s'abonner
(Attention : collecte uniquement sur abonnement payant ou gratuit à l'année. Inscription du 1^{er}/07 au 15/11 pour l'année suivante)
- Déchets végétaux : les faire broyer par un professionnel
- Broyeur à végétaux : demander un prêt gratuit
- Composteur gratuit (destiné à l'habitat individuel ou à l'habitat collectif) : faire une demande
- Compostage et réduction des déchets : se former (déchets végétaux et déchets alimentaires)
- Réclamations sur les collectes (déchets végétaux, encombrants, ordures ménagères, emballages et papiers)



Information déchèterie



➤ EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Eaux pluviales et eaux usées



➤ OPÉRATEURS TÉLÉCOM

Toute demande concernant la fibre, les gaines écrasées et en règle général la téléphonie est traitée par votre opérateur.

➤ + d'infos : www.metropole.toulouse.fr

* Une métropole : 5 territoires - 37 communes

➤ Nord : territoire.nord@toulouse-metropole.fr

Aucamville, Bruguières, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac-Sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory et Toulouse (quartiers Nord)

➤ Est : territoire.est@toulouse-metropole.fr

Aigrefeuille, Balma, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville et Toulouse (quartiers Est)

➤ Sud : territoire.sud@toulouse-metropole.fr

Cugnaux, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane et Toulouse (quartiers Sud)

➤ Ouest : territoire.ouest@toulouse-metropole.fr

Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Pibrac, Seilh et Toulouse (quartiers Ouest)

➤ Centre : territoire.centre@toulouse-metropole.fr

Toulouse (quartiers Centre)

Adressez-vous à

➤ Votre mairie

seule compétente en la matière

➤ Votre mairie

vous oriente vers le service juridique de la Ville ou de Toulouse Métropole selon la nature du sinistre

Toulouse Métropole

metropole.toulouse.fr

rubrique Mes démarches/Propreté, déchets

Toulouse Métropole Interventions (TMI) :

0800 201 440

(appel gratuit depuis un poste fixe)

➤ DECOSET 05 82 06 18 30

www.decoset.fr

➤ Eau de Toulouse Métropole

au 05 61 201 201

eaudetoulousemetropole.fr

➤ Votre opérateur télécom